

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°45 du 28 octobre 2011

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°14

NOTE N° 2771/DEF/DCSCA/SD-FBC

relative aux tarifs applicables aux prestations accessoires dues par les titulaires de logements de représentation pour l'année 2011.

Du 13 mai 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « organisation financière »*.

NOTE N° 2771/DEF/DCSCA/SD-FBC relative aux tarifs applicables aux prestations accessoires dues par les titulaires de logements de représentation pour l'année 2011.

Du 13 mai 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 1 2 7 N

Références :

Arrêté du 18 janvier 2001 (JO n° 28 du 2 février 2001, texte n° 29, p. 1805 ; BOC, 2001, p. 1061. ; BOEM 502.1.1) modifié.
Instruction n° 11805/DEF/DAJ/AA/1 du 3 décembre 1979 (BOC, p. 5288 ; BOEM 502.1.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC N°45 du 28 octobre 2011, texte 14.

Conformément à l'article 4. de l'instruction de seconde référence, la direction centrale du service du commissariat des armées adresse, en annexe, les tarifs applicables pour l'année 2011 aux prestations accessoires dues par les titulaires de logements de représentation.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire colonel,
chef du bureau « organisation financière »,*

Christian PITIOT.

ANNEXE.

TARIFS APPLICABLES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2011.

FIOUL DOMESTIQUE.	0,712 euros HT par litre (1).
GAZ DE VILLE.	0,046 euros TTC par KWH (2).
ÉLECTRICITÉ.	0,121 euros TTC par KWH (2).
EAU (ASSAINISSEMENT ET ABONNEMENT).	3,20 euros TTC par mètre cube (2).

(1) Tarif UGAP au 5 mai 2011.

(2) Indices de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) décembre 2010 et décembre 2009 :

- identifiant abonnement eau : 000670980 ;
- identifiant assainissement eau : 000670988 ;
- identifiant électricité : 000637664 ;
- identifiant gaz de ville : 000637667.